



2021 Décennie des Nations Unies  
2030 pour les sciences océaniques  
au service du développement durable

## FAQ (Nov 2020)

### DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCEANIQUES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE Appel à l'action de la Décennie n°01/2020

15 Octobre 2020 – 15 Janvier 2021

#### Questions

1. Quelle est la différence entre un programme de la Décennie et un projet de la Décennie? ..... 3
2. Comment puis-je savoir si mon idée est éligible pour l'appel d'actions de la Décennie (y compris s'il s'agit d'un programme ou d'un projet de la Décennie) ? ..... 3
3. Comment puis-je trouver des partenaires avec lesquels collaborer ? ..... 4
4. Comment l'appel d'actions de la Décennie m'aidera-t-il à financer mon initiative?..... 4
5. Qu'est-ce que le Plan de mise en œuvre de la Décennie pour les sciences océaniques, et où puis-je le trouver ? ..... 4
6. Qu'est-ce qu'une action de la Décennie ? ..... 5
7. Qui peut mener une action dans le cadre de la Décennie ? ..... 5
8. Pourquoi devrais-je demander l'approbation de mon initiative en tant qu'action de la Décennie ? ..... 5
9. Quels types d'initiatives peuvent être approuvés en tant qu'actions de la Décennie ? ..... 6
10. Quels sont les critères d'approbation des actions de la Décennie ? ..... 6
11. Puis-je quand même soumettre une demande d'approbation même si je ne remplis pas tous les critères d'approbation ? ..... 6
12. Les initiatives en cours ou existantes peuvent-elles être approuvées en tant qu'actions de la Décennie ? ..... 7
13. Comment puis-je trouver des partenaires pour développer mon idée d'action pour la Décennie ? ..... 7
14. Dois-je obtenir un financement garanti avant de soumettre ma demande d'approbation ? ..... 7
15. Comment puis-je obtenir un financement pour mon action de la Décennie ? ..... 7
16. Que sont les programmes de la Décennie ? ..... 7
17. Si je soumetts un programme pour approbation, dois-je identifier tous les projets qui le composent avant de le soumettre ? ..... 7
18. Comment puis-je savoir si mon initiative est un programme ou un projet ? ..... 7



19.	Qu'est-ce qu'une contribution à la Décennie ? .....	8
20.	Qu'est-ce qui constitue une contribution aux fonctions de coordination de la Décennie pour les sciences océaniques ? .....	8
21.	Puis-je vérifier si mon action de la Décennie proposée est susceptible d'être éligible avant de remplir le formulaire en ligne ? .....	8
22.	À quoi correspondent les structures de coordination décentralisées ? .....	8
23.	Qu'est-ce qu'un centre de collaboration de la Décennie ? .....	8
24.	Qui peut accueillir un centre de collaboration de la Décennie ? .....	9
25.	Qui peut demander l'approbation d'une action de la Décennie ? .....	9
26.	Les actions de la Décennie peuvent-elles se situer n'importe où dans le monde ? .....	9
27.	Combien de temps durera le processus d'approbation ? .....	9
28.	Qui décidera si je reçois l'approbation ? .....	9
29.	Qu'est-ce que le Comité consultatif de la Décennie, et qui en fait partie ? .....	9
30.	Qu'est-ce que l'Unité de coordination de la décennie et où est-elle basée ? .....	10
31.	Serai-je informé si ma demande est refusée ? .....	10
32.	Puis-je soumettre à nouveau ma demande si elle est refusée ? .....	10
33.	Si je ne suis pas prêt pour cet appel à l'action de la Décennie, aurai-je une autre chance de soumettre ma demande ? .....	10
34.	Que se passe-t-il une fois que mon action de la Décennie est approuvée ? .....	10
35.	Une fois mon initiative approuvée, puis-je utiliser le logo de la Décennie pour les sciences océaniques dans mes activités de communication ? .....	10
36.	Quel soutien vais-je recevoir pour communiquer sur mon action dans le cadre de la Décennie si elle est approuvée ? .....	10
37.	Les organismes des Nations unies doivent-ils obtenir un aval pour leurs actions de la Décennie ? .....	11
38.	Dois-je obtenir l'approbation du gouvernement national (par exemple, le point focal de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) avant de soumettre ma demande d'approbation ? .....	11
39.	Comment puis-je obtenir des mises à jour régulières sur ce qui se passe pendant la Décennie pour les sciences océaniques ? .....	11



**2021** Décennie des Nations Unies  
**2030** pour les sciences océaniques  
au service du développement durable

## **1. Quelle est la différence entre un programme de la Décennie et un projet de la Décennie ?**

Les programmes de la Décennie constituent les principales actions qui composeront la Décennie et forment l'un des objectifs de l'appel à actions de la Décennie n° 01/2020. Il s'agit d'initiatives à grande échelle, se tenant sur plusieurs années (normalement 5 à 10 ans), et comprenant plusieurs partenaires et généralement internationales. Elles seront mises en œuvre à échelle mondiale ou, dans certains cas, à échelle régionale. Les actions seront interdisciplinaires, impliquant à la fois les producteurs et les personnes bénéficiant de l'océanographie : elles démontreront un lien fort entre la science et l'action. Les programmes de la Décennie seront axés sur un ou plusieurs défis de la Décennie de l'océan. Pour chacun de ces défis de la Décennie, environ cinq programmes différents seront mis en avant bien que cela puisse évoluer avec le temps.

Les projets de la Décennie concernent les initiatives plus courtes et plus ciblées que les programmes de la Décennie. Ils feront normalement - mais pas toujours - partie des différents programmes approuvés. Les projets peuvent varier en taille, en portée géographique et en durée. Le nombre de projets qui composent chaque programme de la Décennie variera en fonction de la taille et de la portée du programme. Les projets de la Décennie peuvent être formellement liés aux programmes de la Décennie, qu'il s'agisse d'un financement partagé ou des structures communes de coordination et de gestion. Dans tous les cas, la coordination entre les programmes de la Décennie et les projets de la Décennie se fera par le biais des structures de coordination de la Décennie. Dans certains cas, des projets de la Décennie impliquant une science océanique transformatrice et contribuant à la réalisation des défis de la Décennie sans s'aligner sur un programme existant de la Décennie peuvent également être proposés. Au fil du temps, les projets de la Décennie pourraient se transformer en programmes de la Décennie, par exemple à mesure que la portée géographique ou le nombre et le type de partenaires augmentent. Les projets de la Décennie ne sont pas sollicités dans le cadre de l'actuel appel d'actions de la Décennie. Il y aura des appels spécifiques pour des projets de la Décennie à partir de 2021.

Si vous souhaitez mieux comprendre en quoi votre idée serait un programme ou un projet de la Décennie, veuillez l'enregistrer en tant qu'idée via le formulaire de soumission des actions en ligne : le secrétariat de la COI reviendra vers vous pour répondre à vos questions.

## **2. Comment puis-je savoir si mon idée est éligible pour l'appel d'actions de la Décennie (y compris s'il s'agit d'un programme ou d'un projet de la Décennie) ?**

Vous pouvez enregistrer votre proposition d'action de la Décennie en tant qu'idée via le formulaire de soumission des actions de la Décennie. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire de demande de soutien en ligne. Lorsque vous arrivez à la question 1 de ce formulaire, sélectionnez l'option "Je suis intéressé à soumettre une action de la Décennie mais je ne suis pas encore prêt à formuler une soumission" (voir la capture d'écran ci-dessous). Cela vous guidera ensuite à travers quelques questions simples sur l'action de la Décennie que vous proposez. En enregistrant votre idée, elle sera téléchargée dans une base de données - régulièrement analysée par le secrétariat du CIO - et nous vous donnerons des conseils supplémentaires sur l'éligibilité de votre action.



2021 2030 Décennie des Nations Unies  
pour les sciences océaniques  
au service du développement durable

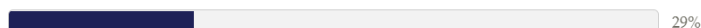


2021 2030 United Nations Decade  
of Ocean Science  
for Sustainable Development

## Ocean Decade: Call for Actions 01/2020

\* 1. Please select how you would best describe yourself in relation to your proposed Decade Action:

- I am ready to submit a Decade Action.
- I am interested in submitting a Decade Action but am not yet ready to get started with my submission.



Prev

Next

### 3. Comment puis-je trouver des partenaires avec lesquels collaborer ?

Pour trouver des partenaires avec lesquels collaborer, il existe deux options. Premièrement, vous pouvez enregistrer votre idée d'action pour la Décennie via le formulaire de soumission en ligne. Ce formulaire vous demandera si vous recherchez des partenaires et vos informations seront alors incluses dans un tableau de collaboration en ligne (régulièrement mis à jour) et auquel les partenaires potentiels pourront accéder. Vous pouvez également consulter ce tableau à tout moment afin d'identifier des partenaires avec lesquels vous pourriez collaborer pour développer votre idée.

### 4. Comment l'appel d'actions de la Décennie m'aidera-t-il à financer mon initiative?

L'appel à actions de la Décennie n'est pas un appel de financement. Toutefois, il peut aider les promoteurs d'actions de la Décennie qui ne disposent pas encore d'un financement complet pour leur travail à attirer de nouveaux fonds. Le fait d'être approuvé en tant qu'action de la Décennie devrait accroître l'attrait de l'initiative pour un large éventail de bailleurs de fonds. En outre, les promoteurs des actions de la Décennie approuvées peuvent établir des liens avec des bailleurs de fonds potentiels par l'intermédiaire du Forum mondial des parties prenantes. Lorsqu'une demande d'approbation est soumise, les promoteurs seront invités à indiquer l'obtention tout le financement nécessaire à la mise en œuvre de l'action. L'unité de coordination de la Décennie travaillera ensuite avec les membres de l'Alliance pour la Décennie et d'autres bailleurs de fonds afin d'aligner leurs priorités sur les actions identifiées.

### 5. Qu'est-ce que le Plan de mise en œuvre de la Décennie pour les sciences océaniques, et où puis-je le trouver ?

Le Plan de mise en œuvre de la Décennie pour les sciences océaniques est le document d'orientation de la Décennie. Il s'agit d'un cadre non prescriptif qui identifie les priorités et les principes directeurs de la Décennie, ainsi que les résultats escomptés à la fin de celle-ci. Il contient également des informations sur la manière dont les gens pourront participer aux



**2021** Décennie des Nations Unies  
**2030** pour les sciences océaniques  
au service du développement durable

activités de la Décennie, sur la manière dont ses activités seront financées, sur les personnes qui la coordonneront, et sur la manière dont son impact sera mesuré.

La version actuelle du Plan de mise en œuvre (version 2.0 datée d'août 2020) est présentée à la 75<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies en 2020. Le Plan de mise en œuvre et une version résumée sont disponibles ici <https://www.oceandecade.org/resource/109/Summary---Version-20-of-the-Ocean-Decade-Implementation-Plan>

## **6. Qu'est-ce qu'une action de la Décennie ?**

Les actions de la Décennie correspondent aux initiatives tangibles qui seront mises en œuvre pour réaliser les priorités de la Décennie. Elles prendront plusieurs formes différentes :

Les programmes sont des initiatives à grande échelle, pluriannuelles et généralement multinationales, qui seront composées de différents projets, activités et contributions. Les programmes seront mis en œuvre à l'échelle mondiale ou régionale et seront généralement interdisciplinaires.

Les projets sont des initiatives plus courtes et plus ciblées qui feront généralement, mais pas toujours, partie des différents programmes approuvés dans le cadre de la Décennie.

Les activités sont des activités ponctuelles telles que des formations, des ateliers, des conférences ou des campagnes de communication. Elles peuvent faire partie d'un programme ou d'activités autonomes qui contribuent aux défis ou aux résultats de la Décennie pour les sciences océaniques.

Les contributions sont des ressources en nature ou financières qui sont fournies à une action de la Décennie ou destinées à soutenir les fonctions de coordination de la Décennie.

Pour être officiellement reconnue comme une action de la Décennie, les promoteurs doivent répondre à un ensemble de critères d'approbation.

## **7. Qui peut mener une action dans le cadre de la Décennie ?**

Il n'y a aucune restriction quant aux personnes qui peuvent proposer une action de la Décennie pour approbation ou enregistrement. Nous espérons qu'un large éventail de groupes, notamment des instituts de recherche, des gouvernements, des organes des Nations unies, des ONG, des groupes communautaires, des fondations philanthropiques, des entreprises et des industries, ainsi que des particuliers, mèneront des actions dans le cadre de la Décennie.

## **8. Pourquoi devrais-je demander l'approbation de mon initiative en tant qu'action de la Décennie ?**

L'approbation d'une initiative en tant qu'action de la Décennie constitue une reconnaissance officielle du fait que l'initiative fasse partie d'un effort collectif visant à réaliser la vision de la Décennie pour les sciences océaniques. Les promoteurs des actions approuvées dans le cadre de la Décennie auront la possibilité de se joindre à un effort mondial, partagé et très visible, qui s'appuiera sur des décennies de réalisations dans le domaine des sciences océaniques. Il y aura des possibilités de créer de nouvelles collaborations entre les disciplines, les régions et les générations, et des possibilités d'accéder à de nouvelles sources de soutien.



**2021** Décennie des Nations Unies  
**2030** pour les sciences océaniques  
au service du développement durable

## **9. Quels types d'initiatives peuvent être approuvés en tant qu'actions de la Décennie ?**

Dans le cadre de l'actuel appel à l'action de la Décennie, les deux types d'initiatives qui peuvent être approuvés sont les programmes de la Décennie et les contributions en nature ou financières à grande échelle aux coûts de coordination de la Décennie pour les sciences océaniques. Les futurs appels à l'action de la Décennie cibleront des programmes supplémentaires ainsi que d'autres types d'actions de la Décennie, y compris des projets.

## **10. Quels sont les critères d'approbation des actions de la Décennie ?**

Lorsqu'ils demandent une approbation, les promoteurs des actions de la Décennie proposées doivent remplir les critères de la liste suivante, qui sont pertinents pour l'action qu'ils proposent dans le cadre de la Décennie :

- i. Les actions doivent contribuer à relever les défis de la Décennie pour les sciences océaniques et à atteindre les objectifs de la Décennie et les sous-objectifs associés.
- ii. Elles doivent accélérer la production ou l'utilisation des connaissances et de la compréhension des océans, en mettant particulièrement l'accent sur les connaissances qui contribueront à la réalisation des ODD et des cadres et initiatives politiques complémentaires.
- iii. Elles doivent être conçues ou proposées conjointement par les producteurs et les utilisateurs de connaissances, et doivent faciliter l'utilisation des sciences et des connaissances océaniques pour l'élaboration de politiques, la prise de décision, la gestion et/ou l'innovation.
- iv. Elles doivent veiller à ce que toutes les données et connaissances qui en résultent soient disponibles en libre accès, partagées et accessibles conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS), et soient déposées de manière adéquate dans des dépôts de données reconnus, conformément à la politique de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) en matière d'échange de données océanographiques ou à la politique en matière de données des organes subordonnés des Nations Unies concernés.
- v. Elles doivent renforcer les partenariats existants ou en créer de nouveaux entre les nations et/ou entre les divers acteurs des océans, y compris les utilisateurs de l'océanographie.
- vi. Elles doivent contribuer au renforcement des capacités, y compris, mais sans s'y limiter, celles des bénéficiaires dans les Petits États insulaires en développement (SIDS), les pays en développement et les pays les moins développés.
- vii. Elles doivent surmonter les obstacles à la diversité et à l'équité, y compris la diversité des genres, des générations et des régions.
- viii. Elles doivent collaborer avec les détenteurs de connaissances locales et indigènes et les faire participer.

## **11. Puis-je quand même soumettre une demande d'approbation même si je ne remplis pas tous les critères d'approbation ?**

Oui. Il sera demandé aux promoteurs de déterminer s'il existe des critères qui ne sont pas pertinents pour les actions de la Décennie qu'ils proposeront. Si les promoteurs ne peuvent pas remplir un ou plusieurs des critères, il sera possible de l'expliquer brièvement dans le formulaire de demande d'approbation.



**2021** Décennie des Nations Unies  
**2030** pour les sciences océaniques  
au service du développement durable

### **12. Les initiatives en cours ou existantes peuvent-elles être approuvées en tant qu'actions de la Décennie ?**

Oui. Comme pour toutes les actions de la Décennie proposées, les promoteurs devront aborder la question de savoir si l'action qu'ils proposeront représentera une transformation de l'océanographie, y compris la mesure dans laquelle elle remplira les critères d'approbation de la Décennie.

### **13. Comment puis-je trouver des partenaires pour développer mon idée d'action pour la Décennie ?**

Vous pouvez envoyer un e-mail à [oceandecade@unesco.org](mailto:oceandecade@unesco.org). Nous nous efforcerons alors de vous aider à établir des liens. Lorsque vous soumettez votre demande d'approbation, vous pouvez également indiquer que vous souhaitez être mis en contact avec des partenaires qui travaillent sur des questions similaires.

### **14. Dois-je obtenir un financement garanti avant de soumettre ma demande d'approbation ?**

Non. Lors de la soumission de votre demande, il vous sera demandé d'indiquer si vous avez obtenu tout ou partie du financement pour votre proposition d'action de la Décennie, et si vous avez besoin d'aide pour trouver un financement supplémentaire.

### **15. Comment puis-je obtenir un financement pour mon action de la Décennie ?**

La Décennie pour les sciences océaniques n'est pas un mécanisme de financement, mais elle peut aider les promoteurs d'actions de la Décennie qui ne disposent pas encore de financement à établir des liens avec des bailleurs de fonds potentiels via l'Alliance pour la Décennie pour les sciences océaniques ou le Forum mondial des parties prenantes. De plus amples informations sur ces structures figurent dans le Plan de mise en œuvre de la Décennie pour les sciences océaniques. Lorsqu'une demande d'approbation est soumise, les promoteurs sont invités à indiquer s'ils ont obtenu tout le financement nécessaire à la mise en œuvre de l'action.

### **16. Que sont les programmes de la Décennie ?**

Les programmes de la Décennie sont un type d'action de la Décennie. Il s'agit d'initiatives à grande échelle, pluriannuelles et généralement multinationales, qui seront composées de différents projets, activités et contributions. Les programmes seront mis en œuvre à l'échelle mondiale ou régionale et seront généralement interdisciplinaires.

### **17. Si je soumetts un programme pour approbation, dois-je identifier tous les projets qui le composent avant de le soumettre ?**

Non. Toutefois, vous devez être en mesure de décrire les types de projets qui feront partie du programme, le calendrier et le processus d'identification des projets, ainsi que la structure de gouvernance ou de coordination du programme et de ses futurs projets.

### **18. Comment puis-je savoir si mon initiative est un programme ou un projet ?**

Les programmes de la Décennie sont des initiatives à grande échelle, pluriannuelles et généralement multinationales, qui seront composées de différents projets, activités et contributions. Les programmes seront mis en œuvre à l'échelle mondiale ou régionale et seront généralement interdisciplinaires. Les projets de la Décennie sont des initiatives plus courtes et plus ciblées qui feront généralement, mais pas toujours, partie de différents



**2021** Décennie des Nations Unies  
**2030** pour les sciences océaniques  
au service du développement durable

programmes approuvés dans le cadre de la Décennie. Si vous avez des doutes sur le fait que votre initiative soit un programme ou un projet, veuillez envoyer un e-mail à [oceandecade@unesco.org](mailto:oceandecade@unesco.org).

### **19. Qu'est-ce qu'une contribution à la Décennie ?**

Les contributions à la Décennie sont un type d'action de la Décennie. Il s'agit de ressources en nature ou financières qui sont attribuées à une action de la Décennie, ou pour soutenir les fonctions de coordination de la Décennie.

### **20. Qu'est-ce qui constitue une contribution aux fonctions de coordination de la Décennie pour les sciences océaniques ?**

Les contributions aux fonctions de coordination de la Décennie pour les sciences océaniques peuvent être des contributions financières ou des contributions en nature (par exemple, détachement de personnel, accueil d'une structure de coordination décentralisée, ou mise à disposition de bureaux ou d'équipements). Elles peuvent être faites au niveau central, c'est-à-dire pour soutenir l'unité de coordination de la Décennie, ou au niveau régional ou programmatique, c'est-à-dire pour soutenir les structures de coordination décentralisées de la Décennie. Les structures de coordination de la Décennie sont actuellement en cours de mise en place. Pour plus d'informations sur les besoins prioritaires en matière de soutien à la coordination de la Décennie pour les sciences océaniques, veuillez envoyer un e-mail à [oceandecade@unesco.org](mailto:oceandecade@unesco.org).

### **21. Puis-je vérifier si mon action de la Décennie proposée est susceptible d'être éligible avant de remplir le formulaire en ligne ?**

Oui. Vous pouvez envoyer un bref résumé de votre proposition d'action de la Décennie à [oceandecade@unesco.org](mailto:oceandecade@unesco.org). Nous vous contacterons ensuite pour vous conseiller sur son admissibilité.

### **22. À quoi correspondent les structures de coordination décentralisées ?**

Les structures de coordination décentralisées seront accueillies dans le monde entier par des gouvernements ou des organisations partenaires dans des institutions existantes ou nouvellement créées. Elles travailleront au niveau régional, programmatique ou thématique pour aider l'unité de coordination de la Décennie à coordonner, surveiller et communiquer sur la Décennie pour les sciences océaniques. Les centres de collaboration de la Décennie sont une forme de structure de coordination décentralisée.

### **23. Qu'est-ce qu'un centre de collaboration de la Décennie ?**

Les centres de collaboration de la Décennie seront accueillis par un ou plusieurs pays ou par une organisation internationale ou régionale engagée dans des activités de la Décennie dans une institution existante ou nouvellement créée. Ces centres seront juridiquement distincts de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et fonctionneront sous la responsabilité de l'organisation hôte. Ils catalyseront les actions de la Décennie au niveau régional ou programmatique / thématique en offrant un soutien technique, logistique et financier pour : (i) la coordination et la planification scientifiques ; (ii) l'identification des possibilités de collaboration ; (iii) la communication, la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes ; et (iv) les capacités techniques et scientifiques pour soutenir les actions de la Décennie. Ils conseilleront l'Unité de coordination de la Décennie sur les demandes d'approbation des actions de la Décennie qui relèveront de leur compétence. Ces centres aideront également l'Unité de coordination de la Décennie à suivre la mise en œuvre des





**2021** Décennie des Nations Unies  
**2030** pour les sciences océaniques  
au service du développement durable

actions approuvées dans leur domaine respectif, contribuant ainsi à l'effort global de suivi et d'évaluation.

#### **24. Qui peut accueillir un centre de collaboration de la Décennie ?**

Tout(e) gouvernement ou institution partenaire ayant une expertise et une expérience dans la coordination de programmes ou d'activités océanographiques au niveau régional ou mondial peut demander à accueillir un centre de collaboration de la Décennie. Les hôtes potentiels seront invités à fournir des informations sur le domaine géographique ou programmatique d'intérêt du centre et sur les ressources humaines, matérielles et financières dont ils disposeront pour le fonctionnement du centre de collaboration. Les parties intéressées sont vivement encouragées à contacter le Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) aux adresses de contact indiquées dans la « Note d'orientation à l'attention des candidats » pour discuter de leur proposition avant de la soumettre.

#### **25. Qui peut demander l'approbation d'une action de la Décennie ?**

Il n'y a pas de limite quant aux personnes qui peuvent demander l'approbation d'une action pour la Décennie proposée.

#### **26. Les actions de la Décennie peuvent-elles se situer n'importe où dans le monde ?**

Pour l'actuel appel à l'action de la Décennie, il n'y a pas de limites géographiques aux actions proposées.

#### **27. Combien de temps durera le processus d'approbation ?**

Les décisions relatives à l'approbation dans le cadre de l'actuel appel à l'action de la Décennie seront prises au cours du premier trimestre 2021.

#### **28. Qui décidera si je reçois l'approbation ?**

Dans le cadre de cet appel à l'action, le Comité consultatif de la Décennie examinera les programmes de la Décennie et les centres de collaboration de la Décennie et fera des recommandations à leur sujet. Dans le cadre de ses rapports réguliers aux organes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'Unité de coordination de la Décennie fournira des informations sur les recommandations pour approbation élaborées par le Comité consultatif de la Décennie. L'Unité de coordination de la Décennie examinera et décidera des demandes d'approbation d'autres contributions à la Décennie en consultation avec toute structure de coordination décentralisée pertinente ou tout programme pertinent approuvé par la Décennie.

#### **29. Qu'est-ce que le Comité consultatif de la Décennie, et qui en fait partie ?**

Le Comité consultatif de la Décennie sera un organe consultatif auprès des organes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et fournira des conseils et des recommandations stratégiques pour la mise en œuvre de la Décennie pour les sciences océaniques. Le Comité comprendra jusqu'à 20 membres, dont des représentants d'entités des Nations unies et des experts issus de disciplines scientifiques pertinentes, ainsi que de groupes de parties prenantes. Des appels à candidatures ouverts seront utilisés pour identifier les candidats au Comité consultatif. L'expertise, la répartition géographique, générationnelle et l'équilibre entre les genres seront pris en compte dans la sélection des membres. Le Comité



**2021** Décennie des Nations Unies  
**2030** pour les sciences océaniques  
au service du développement durable

de la Décennie sera mis en place par le biais d'un appel à candidatures pour les membres en 2021.

### **30. Qu'est-ce que l'Unité de coordination de la décennie et où est-elle basée ?**

L'Unité de coordination de la Décennie est la structure centrale de coordination de la Décennie. Ses trois principales fonctions sont d'agir en tant que : (i) bureau de coordination principal pour la mise en œuvre des actions de la Décennie ; (ii) Secrétariat du Conseil de la Décennie ; et (iii) Secrétariat de l'Alliance de la Décennie pour les sciences océaniques. L'Unité de coordination de la Décennie est en cours de création, et il est prévu qu'elle soit située au sein du secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (COI).

### **31. Serai-je informé si ma demande est refusée ?**

Oui. Tous les promoteurs qui auront soumis des demandes seront informés du résultat. Dans la mesure du possible, nous nous efforcerons de fournir des informations sur les raisons du refus de la demande et des recommandations pour améliorer l'alignement de l'initiative sur la vision de la Décennie.

### **32. Puis-je soumettre à nouveau ma demande si elle est refusée ?**

Oui. Dans la mesure du possible, lorsque des demandes sont refusées, nous nous efforçons de fournir des informations sur les raisons du refus et des recommandations pour améliorer l'alignement de l'initiative sur la vision de la Décennie.

### **33. Si je ne suis pas prêt pour cet appel à l'action de la Décennie, aurai-je une autre chance de soumettre ma demande ?**

Oui. Des appels à l'action seront lancés régulièrement tout au long de la Décennie. Le prochain appel devrait être lancé dans les premiers mois de 2021.

### **34. Que se passe-t-il une fois que mon action de la Décennie est approuvée ?**

Une fois qu'une action de la Décennie aura été approuvée, elle fera partie d'un effort collectif et mondial pour réaliser la vision de la Décennie. Une fois que l'action est approuvée, le promoteur peut utiliser le logo de la Décennie pour communiquer sur son initiative, conformément aux lignes directrices sur la marque « Décennie pour les sciences océaniques » qui sont en cours d'élaboration.

Les promoteurs seront invités à fournir un rapport annuel simple sur l'avancement de leur action au moyen d'un modèle disponible en ligne.

### **35. Une fois mon initiative approuvée, puis-je utiliser le logo de la Décennie pour les sciences océaniques dans mes activités de communication ?**

Oui, mais seulement en accord avec les lignes directrices de la marque « Décennie pour les sciences océaniques » qui sont en cours de finalisation.

### **36. Quel soutien vais-je recevoir pour communiquer sur mon action dans le cadre de la Décennie si elle est approuvée ?**

L'Unité de coordination de la Décennie travaillera avec les promoteurs des actions de la Décennie approuvées pour mener diverses activités de communication conjointes, y compris



**2021** Décennie des Nations Unies  
**2030** pour les sciences océaniques  
au service du développement durable

des publications sur les réseaux sociaux, des vidéos ou la présentation des actions de la Décennie lors de conférences et d'événements.

**37. Les organismes des Nations unies doivent-ils obtenir un aval pour leurs actions de la Décennie ?**

Non. Les organismes des Nations unies n'ont pas besoin d'être approuvés. Ils enregistreront leurs actions de la Décennie par le biais d'un processus distinct.

**38. Dois-je obtenir l'approbation du gouvernement national (par exemple, le point focal de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) avant de soumettre ma demande d'approbation ?**

Non. Si vous avez une lettre de soutien, vous pouvez la joindre à votre demande, mais ce n'est pas obligatoire.

**39. Comment puis-je obtenir des mises à jour régulières sur ce qui se passe pendant la Décennie pour les sciences océaniques ?**

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Site Web : [oceandecade.org](http://oceandecade.org)

Twitter : @locUnesco

Instagram : @ioc\_unesco

Facebook : @locUnesco

Ou écrivez-nous à l'adresse suivante : [oceandecade@unesco.org](mailto:oceandecade@unesco.org)